

## **« La technologie carnée » ne devrait-elle pas remplacer l'actuelle « Inspection des Viandes ».**

par LEBLOIS (Ch.)

---

Bien que le *Recueil d'Alfort* n'eût — à la date du 15 décembre 1951 (1) — fait mention des « Journées de la Viande » et que la *Revue Vétérinaire de Lyon et de Toulouse* n'en eût mentionné qu'un programme étrangement sélectionné, l'auditoire y fut nombreux.

Ceux-là qui y assistèrent n'eurent point de mal à se convaincre du retard considérable qu'avait la profession dans un domaine où elle aurait dû être depuis longtemps, sinon la seule, du moins la toute première. Et cette situation est grandement inquiétante.

Il a déjà été dit, mais on ne saurait se lasser de le répéter, car même l'évidence est un argument qui s'est dévalorisé, on ne saurait se lasser de répéter donc, que la profession devrait évoluer si elle voulait subsister, que son compartiment prophylactique était condamné à plus ou moins longue échéance à l'amenuisement et à la disparition, que son compartiment du lait était déjà fortement rétréci et que celui de la viande serait, de cette profession, à peu près l'ultime retranchement. Un retranchement d'ailleurs déjà menacé, aujourd'hui par une discipline voisine, après-demain par une autre, plus majestueuse, plus tentaculaire encore. Y songe-t-on suffisamment?

Actuellement, l'enseignement de l'Anatomie pathologique et l'enseignement de l'Inspection des viandes sont, dans chaque école, entre les mains d'un seul maître. L'un d'eux, rapporteur aux « Journées », marqua fortement que l'inspection des viandes, non seulement était de l'anatomie pathologique, mais plus encore, qu'elle n'était que cela; et l'exposé qu'il fit, confirma sans équivoque que c'était bien sous cet angle qu'il la concevait.

---

(1) Une information concernant les « Journées de la Viande » est parue à la page 988 du numéro de Décembre 1951, lequel numéro n'est parvenu aux lecteurs que postérieurement à la tenue de ces « Journées ».

On croit pouvoir penser, sans qu'on puisse l'affirmer absolument, que ses collègues ont une attitude identique.

Que les professeurs aient, de leur matière, telle conception qu'ils estiment convenable est leur affaire, mais à partir de l'instant où, de la conception ils passent à l'enseignement, cela n'est plus exclusivement la leur, d'affaire et la profession qu'ils ont la redoutable responsabilité de former, a le droit et le devoir de s'interroger sur cet enseignement.

Or, beaucoup estiment, et plusieurs déjà l'ont dit et répété, qui ne furent point entendus, que l'inspection des viandes — expression d'ailleurs impropre parce que trop restreinte, parce que fragmentaire et méconnaissant le tout — beaucoup estiment donc que l'inspection des viandes n'est pas *que* de l'anatomie pathologique, qu'elle est encore autre chose, beaucoup d'autres choses.

Supposé d'ailleurs qu'on ne l'eût point su ou qu'on eût affecté de l'ignorer, les « Journées de la Viande » auraient été là pour en administrer une preuve éclatante, une preuve grave et douloureuse pour la profession. La leçon servira-t-elle? Allons-nous rester sourds et aveugles et remuer indéfiniment une poussière qui demain aura des relents de sépulcre?

On ne songe point ici à jouer du sarcasme ou du pamphlet.

Nous voudrions seulement crier alerte, communiquer notre inquiétude à la profession, la contaminer de notre angoisse, la supplier de se reprendre avant qu'il soit trop tard, de se reprendre fièvreusement, vite et toute de suite, dans l'obsession du danger.

### *Discussion*

M. BRESSOU. — Au cours de la dernière réunion, M. LEBLOIS a fait une communication fort intéressante, et d'autant plus intéressante qu'elle fut suivie d'une longue discussion. M. LEBLOIS vient de faire une nouvelle communication qui est, en somme, la continuation de la précédente. Je crois que nous avons intérêt à vider le débat, si je puis dire. L'Académie a décidé d'envoyer un extrait de la communication de M. LEBLOIS au Ministre de l'Agriculture. Je propose donc que pendant une moitié de la prochaine réunion, l'Académie se constitue en comité secret pour procéder à l'étude des deux communications de M. LEBLOIS et du vœu ou de la lettre à rédiger à l'intention de M. le Ministre de l'Agriculture. Adopté.